

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 36, substituer aux mots :

« de la présente loi »

les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision